

# Pour Huguette et Denisse LA COLOC' N'A PAS D'ÂGE

PAR AMANDINE ROUSSEL  
amrousse@nicematin.fr  
@amandrousse

La senior et l'étudiante se sont rencontrées via l'organisme Toit en Tandem. Depuis, elles vivent ensemble dans la maison toulonnaise de la première. Une cohabitation qui fonctionne à merveille.

**A** 88 ans, Huguette Chaix ne fait pas son âge. Son dynamisme et sa vivacité d'esprit font oublier ses cheveux blancs et sa peau ridée par le passage des années. Les gênes sûrement. Mais pas seulement. Selon la senior, « vivre avec des personnes jeunes, ça aide à le rester ». En le disant, elle couve du regard Denisse Ramirez, une étudiante mexicaine qui s'est installée chez elle il y a quelques mois. La jeune femme, en master en management à Ingémédia à Toulon, sourit à sa coloc' pas comme les autres.

Le duo s'entend à merveille. Les deux femmes se tutoient, finissent les phrases de l'autre. Leur complicité saute aux yeux. Elles ont été mises en relation par Toit en Tandem, une société coopérative d'intérêt collectif à but non lucratif qui promeut la cohabitation intergénérationnelle.

Via l'organisme, elles ont signé un « contrat solidaire », en échange d'un faible loyer, la locataire est logée et doit apporter « une présence bienveillante » à son aînée.

La solution idéale selon Huguette et Denisse. La première confie : « Je supportais mal d'être seule dans cette grande maison. Mes deux fils, qui habitent loin, m'ont encouragée à tenter cette aventure. J'ai beaucoup hésité, on ne sait pas trop sur qui on va tomber. » D'où l'idée de faire appel à Toit en Tandem. L'organisme cadre la procédure. Fait remplir un questionnaire précis aux seniors pour déterminer le profil de la personne qu'ils souhaitent loger. Trouve le candidat idéal. Et finalement organise la rencontre entre les deux parties.

« Ça m'a beaucoup surpris, mais avec Denisse j'ai dit oui tout de suite », assure Huguette. « C'est parce que je t'avais apporté un gâteau », la taquine l'étudiante. « Elle est toujours pleine d'atten-

tions, de gentillesse, je la considère comme ma petite-fille », assure l'octogénaire.

Pour Denisse, cette cohabitation aussi est un bon plan. « J'ai été acceptée à l'université un peu au dernier moment. Je ne connaissais personne dans la région. C'était difficile de trouver un logement, encore plus en étant étrangère. Du coup, la maison de l'étudiant m'a dirigée vers Toit en Tandem. »

La jeune femme s'est tellement bien entendue avec sa logeuse, qu'elle est même revenue pour une deuxième année. Dans la maison, elle a tout le premier étage pour elle. « Et le chat », rajoute-elle, en parlant de Blondinou, l'animal de compagnie d'Huguette.

« On discute,  
on rit beaucoup.  
Et surtout,  
on s'entraide. »

Cette cohabitation intergénérationnelle est d'autant plus naturelle pour Denisse, qu'elle se pratique beaucoup dans son

pays d'origine. « Au Mexique, souvent, les familles sont réunies dans une seule et même maison. Moi, j'ai vécu toute ma vie avec mes grands-parents, par exemple. »

## ÉCHANGE DE BONS PROCÉDÉS

Pour les tâches du quotidien, le duo le prend à la cool. « Souvent, c'est moi qui cuisine parce que j'aime bien ça, assure la senior. Denisse, elle, fait les courses. Et il lui arrive même de me faire découvrir la cuisine mexicaine ! »

Et si chacune à sa vie, elles se retrouvent très régulièrement au salon pour une soirée télé. « On discute et on rit beaucoup. On s'entraide aussi. Si j'ai des problèmes avec la pharmacie, Denisse s'y rend. De mon côté, je la coache pour ses lettres de motivation, et je la corrige si elle fait des fautes de français ! »

Un échange de bons procédés en somme, qu'elles qualifient d'une seule voix de « grande réussite ».

## #TOIT EN TANDEM

L'entreprise repose sur un principe simple : loger les 18-30 ans chez des personnes de plus de 60 ans disposant d'une chambre.

Son but : retisser les liens intergénérationnels et prévenir l'isolement des seniors. Toit en Tandem a été fondé dans les Alpes-Maritimes en 2017 par Véronique Pater. Dans le Var, c'est Catherine Pasternak qui s'en occupe.

Deux types de contrats sont proposés : le solidaire (loyer entre 60 € et 80 € en échange d'un temps de présence) et le convivial (loyer entre 220 € et 250 €, sans contrepartie). Les deux parties sont soumises à une charte de cohabitation et au moindre problème, la société coopérative à but non lucratif intervient.

Des frais de dossier sont imputables à chacun des colocataires (entre 20 € et 30 € par mois). Rens. toitentandem.fr.



(Photo Patrick Blanchard)

#tandem